

mes prédécesseurs , garderont et observeront mes dispositions , sans altération ni changement aucun. Le village de Cernay, que ma cousine Celse t'a donné par mes mains , ainsi que *Huldriacum* <sup>1</sup>, présent du comte Huldric , serviront à l'entretien et à la couverture du lieu que mes saints frères et coévêques du diocèse auront choisi pour ma sépulture ; soit aussi ce lieu la propriété particulière des évêques , et soit affecté à l'entretien des clercs qui y serviront le Seigneur , le bourg de <sup>2</sup> . . . . au territoire de Portian , de mon patrimoine, ainsi que les fermes du domaine de l'évêché au pays de Rheims. Le domaine de *Blandibaccius* <sup>3</sup>, que j'ai acheté de mes cohéritiers Benoît et Hilaire, et payé des deniers du trésor de l'église, et celui d'*Albinicus* <sup>4</sup>, qui fait partie du domaine de l'évêché, fourniront en commun à l'entretien des clercs de l'église de Rheims. *Berna* <sup>5</sup>, du domaine de l'évêché, qui était autrefois la propriété particulière de mes prédécesseurs, deux domaines qui m'ont été donnés en témoignage d'affection par le roi Clovis que j'ai tenu sur les saints fonts de baptême , et qui s'appellent en sa langue *Bischoffsheim* , *Cosle* <sup>6</sup> et *Gleni* <sup>7</sup>, ainsi que les bois, prés et pâturages que j'ai fait acheter par divers agens dans les Vosges ou aux environs, en deçà ou au-delà du Rhin, fourniront chaque année aux clercs de Rheims, et à toutes les maisons régulières établies par moi et mes prédécesseurs, ou qui seront établis dans la suite par mes successeurs, la provision de poix nécessaire pour la préparation et entretien des tonneaux à vin. *Cruscinia-*

<sup>1</sup> Inconnu. — <sup>2</sup> Le nom manque dans le texte. — <sup>3</sup> Inconnu. — <sup>4</sup> Inconnu — <sup>5</sup> Inconnu. — <sup>6</sup> Inconnu. — <sup>7</sup> Inconnu.